



Liquidation judiciaire avec effacement des dettes

Par sabbah16

bonjour

j ai été convoque chez le juge ou suite a un dossier de surendettement je ne peux pas payer 300 e par mois pour un appartement dont j ai acheter avec mon ex concubin
mon ex concubin est rester dans la appartement et les dettes se sont accumulées car Monsieur ne voulait pas le vendre

Jai saisi le tribunal et le juge m a annonce liquidation judiciaire avec effacement des dettes

Sauf qu entre temps l appartement serait vendu d après les dires de Monsieur

Ma question

Est ce qu il est preferable de laisser l appartement en liquidation judiciaire et effacement des dettes ou vendre l appartement

J ai peur qu en le vendant mes dettes ne s effacent pas

merci de me répondre stp je suis angoissée je ne dort plus de la nuit